

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE Laurent BROCHET Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Jean-Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Olivier REILER, Bernard TENAILLON.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Bernard CERF, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Emmanuelle PY.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Bernard CERF à Bernard TENAILLON, Patrice DUMORTIER à Olivier REILLER, Gérard FESSELET à Jean-Louis HOTTLET, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Fatima KHELIFI à André HELLE, Marie-Lise LHOMET à Cédric PERRIN, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Thierry MARCJAN à Pierre OSER, Emmanuelle PY à Laurent BROCHET.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 10 décembre	Le 10 décembre	En exercice	41
		Présents	28
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Josette BESSE est désignée.

2018-09-14 Service Ordures Ménagères - Décision Modificative n°1

Rapporteur : André HELLE

Eu égard aux réalisations de l'année, il est nécessaire de modifier notre budget primitif comme suit :

INVESTISSEMENT

Chapitre 21 – Dépenses :	compte 2135	-100 000.00 €
	compte 2188	- 72 251.00 €
	compte 2183	- 17 352.00 €
	compte 020	- 20 000.00 €

Chapitre 23 - Dépenses : compte	2313	+ 172 251.00 €
compte	2315	+ 37 352.00 €

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°1 2018
Code INSEE	Budget annexe Ordures ménagères (61202)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

réajustement crédit 2313

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses Imprévues (Investissement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses Imprévues (Investissement)	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135 : Installat* générales, agencements, aménagements des construct*	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	17 352,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188 : Autres	72 251,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	189 603,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	0,00 €	172 251,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	37 352,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	209 603,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	209 603,00 €	209 603,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter la **Décision Modificative n°1** proposée ci-dessus.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le

Le Président,

02 JAN. 2019

Le Président,

